AR-Préfecture
095-219503943-20250106-1-CC
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-01-2025
Publication le : 06-01-2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise

Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2024/288

(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)

Objet : Contrat de mission Contrôle technique construction

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU, le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4ème,

VU, le Code de la commande public, notamment l'article L. 2122-8,

CONSIDERANT, le besoin de recourir à une mission Contrôle technique du chantier de rénovation des espaces du service urbanisme pour la ville de Méry-sur-Oise.

CONSIDERANT, les conditions proposées par la société QUALICONSULT

DECIDE

Article 1 : La passation d'un contrat de mission Contrôle technique de Méry-sur-Oise avec la société QUALICONSULT, représentée par Monsieur Fabien BREYTON, dont le siège social est situé au 16 rue de la République, 95570 Bouffémont.

Article 2 : Le contrat de prestation prend effet à la signature du contrat

Article 3 : Le montant du contrat s'élève à 2030,00€ HT soit 2436,00€ TTC.

Article 4 : Un crédit correspondant sont inscrit au budget 2025.

Article 5 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Monsieur le Trésorier de l'Isle-Adam
- La société QUALICONSULT

AR-Préfecture
095-219503943-20250106-1-CC
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-01-2025
Publication le : 06-01-2025

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 31/12/2024

Le Maire,

MAIRIE DE MERY-SUR-OISE (VAL D'OISE)

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil
départemental du Val d'Oise

AR-Préfecture
095-219503943-20250106-1-CC
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 06-01-2025
Publication le : 06-01-2025

qualiconsult

Contrat n° 3100078347
Conditions particulières CP v1.1

Rénov intérieure espace sce urbanisme

5 AVENUE MARCEL PERRIN - PAVILLON DE L'HORLOGE - 95540 MERY-SUR-OISE

Entre les soussignés

— D'une part

COMMUNE DE MERY SUR OISE
MAIRIE
14 AVENUE MARCEL PERRIN
95540 MERY SUR OISE
SIRET : 21950394300017

Représenté par :
Yassine ROUSSO

Mail : yassine.rousso@merysuroise.fr

Ci-après désigné le Client

— D'autre part

QUALICONSULT
BOUFFEMONT
16 Rue de la République
95570 BOUFFEMONT

Représenté par :
FABIEN BREYTON

Mail : fabien.breyton@qualiconsult.fr

Ci-après désigné le Prestataire

Il a été convenu ce qui suit :

SYNTHÈSE DU CONTRAT

Mission(s) retenue(s)	CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION : LP, LE, SEI, DELIVRANCE DE L'ATTESTATION FINALE D'ACCESSIBILITE
Honoraires en € HT	2 030,00
Émissions indicatives de CO_2 en kgéq CO_2*	179 * calculées au prorata du chiffre d'affaires de la société, sur la base du dernier bilan carbone connu. Le bilan carbone est réalisé sur les scopes 1, 2 et 3 selon le protocole GHG (Greenhouse Gas protocol).

Qualiconsult

Contrat n° 3100078347

1. OBJET DU CONTRAT

1.1 Attentes et enjeux

Nous avons pris bonne note des principaux enjeux et attentes exprimés par le client vis-à-vis de notre mission pour la réalisation du projet.
Cela concerne notamment :
- des enjeux techniques : réhabilitation d'un bâtiment existant
- des enjeux de délais: 2 mois de travaux

1.2 Description de(s) objet(s) sur le(s)quel(s) porte(nt) la(les) mission(s)

Les principales caractéristiques de l'ouvrage, objet du présent contrat sont les suivantes : rénovation et amélioration des conditions de travail et d'accueil du service urbanisme situé au 1er étage
Destination du projet : ERP 5ème
Nombre de bâtiments : 1
Surface : 65 m² (surface concernée par les travaux)
Nombre de niveaux en superstructure : R+2
Nombre de niveaux en infrastructure : so
Stade d'avancement du projet : conception
Date prévisionnelle de démarrage des travaux : non communiquée

1.3 Missions retenues et honoraires correspondants

Les honoraires que le Client s'engage à payer au Prestataire se composent, en fonction des missions retenues, d'un ou plusieurs éléments suivants :

• Une somme prévisionnelle stipulée dans le Contrat. Elle peut être révisable dans les conditions prévues par l'article 2.2 ci-après ;

• Un montant par vacation/prestation/frais correspondant à des visites complémentaires ou particulières, dont certaines avec mise en œuvre d'appareillage de mesures, des interventions hors horaires normaux ou jours ouvrés, des analyses ou toutes autres prestations non prévues pouvant être demandées par le Client en cours d'exécution des missions. Ces prestations sont rémunérées, en sus du prix prévisionnel initialement convenu, à la vacation. Les montants de vacation sont indiqués dans le présent Contrat.

Code mission	Intitulé(s) mission(s)	Honoraires en € HT
LP	SOLIDITE DES OUVRAGES ET EQUIPEMENTS DISSOCIABLES ET INDISSOCIABLES (L+PI)	1 800,00
LE	SOLIDITE DES EXISTANTS	
SEI	SECURITE DES PERSONNES DANS LES ERP-IGH	

Intitulé(s) mission(s)	Honoraires en € HT
DELIVRANCE DE L'ATTESTATION FINALE D'ACCESSIBILITE	230,00

Qualiconsult

Contrat n° 3100078347

1.4 Hypothèses de chiffrage

Notre chiffrage a été établi sur la base des hypothèses suivantes :
Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois
Montant prévisionnel des travaux : 86 000 € TTC
Nombre de rapports en phase conception : 1
Nombre de participations aux réunions de chantier prévues : 2
Nombre de visites de chantier prévues : 2
Complexité liée aux attentes et enjeux : existants

Nos interventions sont prévues pendant les heures et jours ouvrés.

1.5 Prestations exclues

Notre offre de contrôle technique ne comprend pas :
Les sondages destructifs ne sont pas inclus dans nos prestations.

1.6 Méthodologie de travail

NOTRE OUTIL METIER (GAIA)
Nos approches et notre vision métier sont traduites notamment par la mise en place, sur chacune de nos opérations, de notre outil métier sur mesure « GAIA ». C'est un outil de réalisation, de gestion de nos avis et de communication avec les différents intervenants. Développé en interne, il reflète notre philosophie et est garant de nos procédures. Il est en constante évolution afin de vous proposer la meilleure adaptation possible à vos attentes.

DEROULEMENT DE NOTRE MISSION PAR PHASE
Nous vous proposons de réaliser les prestations suivantes par phase, adaptées à vos attentes et aux caractéristiques de votre projet :

Conception
- avis sur les ouvrages décrits dans les dossiers de conception en fonction du stade d'avancement du dossier
- élaboration du plan de contrôle sur la base d'une analyse de risques du projet
- élaboration du Rapport Initial de Contrôle Technique sur la base du PRO/DCE

Documents d'Exécution
- avis sur les ouvrages décrits dans les documents d'exécution des entreprises avec synthèse systématique de l'historique par corps d'état

Chantier
- visites de chantier régulières et élaboration de fiches de visite
- visites de chantier spécifiques découlant de l'analyse de risques établie en phase conception
- participation pertinente aux réunions de chantier
- diffusion bimestrielle de listes récapitulatives de nos avis : reprise des avis suspendus ou défavorables du RICT, des documents d'exécution et des visites de chantier.

Réception
- pré-rapport final environ un mois avant la réception
- vérifications finales
- élaboration du Rapport Final de Contrôle Technique, du rapport de vérification réglementaire après travaux, des

Qualiconsult

Contrat n° 3100078347

attestations et rapports de vérification selon les missions retenues

1.7 A la charge du Client

Nous informer :
- Des dates probables de rendu des dossiers de conception.
- Des dates probables de réalisation des ouvrages dont nous assurons le contrôle et qui nécessitent une attention particulière lors de leur exécution.
- De la date probable de la réception des ouvrages et du passage d'une éventuelle commission de sécurité.

Nous assurer :
- Un accès sécurisé aux ouvrages à contrôler

1.8 Compétences

Votre projet est suivi par notre agence de BOUFFEMONT. Il est placé sous la responsabilité du chef de projet Ophélie MENDES, qui est votre point d'entrée privilégié. Ses principales missions sont :
- Analyser les ouvrages, tant sur documents que sur site, du point de vue de la structure, du clos-couvert, de la sécurité incendie et de l'accessibilité handicapés
- Participer aux réunions
- Organiser les interventions des spécialistes et des référents techniques

Par ailleurs, l'équipe est soutenue techniquement par notre Direction Technique sur des points particuliers le nécessitant. La direction Technique détient des compétences d'expertise dans les différents domaines tels que ouvrages géotechniques, structures complexes en béton armé, en bois, en métal, les ouvrages du clos et couvert etc...

1.9 Délais

Avis sur conception : 15 jours ouvrés à partir de la réception du dossier complet.
Avis sur les ouvrages en exécution : 15 jours ouvrés à partir de la réception du dossier complet.
Avis sur les ouvrages suite aux visites / réunions de chantier : 2 jours
Délais de prévenance pour la participation aux réunions ou aux visites de chantier : 5 jours ouvrés
Remise du RFCT : 15 jours ouvrés à partir de la fin des opérations préalables à la réception du chantier et 15 jours ouvrés avant la date de la réception du chantier sous réserve que celle-ci nous ait été communiquée préalablement.

2. PAIEMENT DES HONORAIRES

2.1 Modalités de règlement

Les honoraires et frais à la charge du Client tels que convenus ci-avant sont réglés selon le calendrier ci-après :

qualiconsult

Contrat n° 3100078347

Intitulé(s) mission(s)	Intitulé(s) facture(s)	Honoraires en € HT
DELIVRANCE DE L'ATTESTATION FINALE D'ACCESSIBILITE	Rapport	230,00
CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION	RICT	900,00
CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION	RFCT	900,00

Les paiements sont exigibles : Échéance nette à 30 jours. Toute somme non réglée à son échéance portera intérêt au taux mentionné à l'article L 441-10 du Code de commerce. Les paiements sont effectués :

- par virement au profit du compte domicilié au :
  RIB n°18206 00379 29663735001 77
  IBAN n°FR76 1820 6003 7929 6637 3500177
  BIC n°AGRIFRPP882

2.2 Révisions des prix

Les honoraires et vacations à la charge du Client sont révisables suivant les conditions stipulées dans les Conditions Générales du Contrat.

3. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

De convention expresse, et sauf dans le cas où les prestations relèvent de l'article L.125-2 du Code de la construction et de l'habitation, il est convenu entre les Parties que :

• Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect et/ou immatériel et/ou consécutif, tel que notamment manque à gagner, perte de données, perte de profit ou perte de production ou d'exploitation, quel que soit le fondement juridique de la réclamation du Client et/ou des tiers.

• La responsabilité du Prestataire est strictement limitée, quels que soient les causes, l'objet ou le fondement de la réclamation du Client et/ou des tiers, en ce compris les pénalités, à deux fois le montant hors taxes des honoraires payés au Prestataire au titre du Contrat.

4. DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Le présent Contrat est soumis exclusivement au droit français.

Le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour toutes les contestations relatives à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, dans l'hypothèse où le Client a la qualité de commerçant. Dans le cas contraire, le droit commun s'appliquera.

Qualiconsult

Contrat n° 3100078347

5. CONTENU DU CONTRAT

Le Contrat est composé :
- Des présentes conditions particulières
- D'annexes, lorsqu'elles sont convenues
- Des conditions générales de vente
- De conditions spéciales, lorsqu'elles sont convenues

Le présent Contrat s'entend comme un document unique dont toutes les stipulations sont applicables.
En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du présent Contrat, elles prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre de priorité dans lequel elles sont listées ci-dessus.
Le Client déclare avoir pris connaissance des documents contractuels suivants, qu'il a pu télécharger.
QUALICONSULT_CG_V1.1_2024_03_01
QUALICONSULT_IMMOBILIER_CG_V1.1_2024_06_10
QUALICONSULT_CS_V1.11_2024_12_04

Après les avoir analysés et, le cas échéant, avoir pu en discuter dans le cadre de la négociation du Contrat, le Client déclare les accepter intégralement sans modification ni réserve.
Le Client est informé du fait que les conditions générales et/ou spéciales peuvent évoluer pendant la durée d'exécution du présent contrat, ce qu'il accepte.
Le cas échéant, les nouvelles conditions générales et/ou spéciales seront portées à la connaissance du Client par courriel.
Le Client disposera, dans un délai de 15 jours suivant la communication des nouvelles conditions générales et/ou spéciales portées à sa connaissance, du droit de résilier le présent contrat.
A défaut de résiliation par le Client dans le délai précité, il sera considéré comme ayant accepté tacitement les nouvelles conditions générales et/ou spéciales portées à sa connaissance, lesquelles s'appliqueront pour la suite de l'exécution du présent contrat.

6. OFFRE ET SIGNATURE DU CONTRAT

L'offre de Contrat adressée par le Prestataire au Client a une durée de validité de : 3 mois. A échéance de cette durée de validité, l'offre non signée par le Client sera automatiquement caduque et de nul effet.

Sauf autre accord, le Contrat prend effet lorsqu'il est signé par toutes les Parties. Dans le cas de missions ponctuelles, le Contrat est conclu jusqu'à la remise du rapport d'exécution. Après la remise du rapport, la mission prend automatiquement fin.

Afin de matérialiser son accord sur le contenu du Contrat, le Client paraphe chaque page des présentes conditions particulières et de ses annexes et les signe.

Fait à BOUFFEMONT, le 13/12/2024

— Le Client

MAIRIE DE MERY-SUR-OISE
VAL D'OISE
www.groupe-qualiconsult.fr

Le Maire,
Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

— Le Prestataire

QUALICONSULT
16 rue de la République
95570 BOUFFEMONT
+33 1 39 35 41 35 Fax : +33 1 39 35 41 34
bouffemont.qc@qualiconsult.fr